

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 24 janvier 2022**

**Délibération n° 2022-0974**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Tour-de-Salvagny

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 87 rue de la Gare

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

**Conseil du 24 janvier 2022**

**Délibération n° 2022-0974**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Tour-de-Salvagny

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 87 rue de la Gare

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte de la cession**

La Métropole de Lyon a été sollicitée par monsieur Jérôme Benozillo en vue d'acquérir un terrain nu appartenant à la Métropole, situé 87 rue de la Gare à La Tour-de-Salvagny.

Ce terrain a été acquis par la Métropole sous procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de créer 4 bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage à Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny et Marcy-L'étoile.

Le projet de réalisation des bassins a été abandonné.

Le terrain n'ayant pas été affecté au projet initialement défini dans le cadre de la DUP, il y a lieu de le rétrocéder à l'ancien propriétaire exproprié, monsieur Jérôme Benozillo.

**II - Désignation du bien vendu**

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une surface de 235 m<sup>2</sup>, cadastré AW 2097 à La Tour-de-Salvagny.

**III - Condition de la vente**

La Métropole cédera ce bien à monsieur Jérôme Benozillo au prix de 282 €, libre de toute occupation, conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 29 septembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la cession par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 282 € à monsieur Jérôme Benozillo, de la parcelle cadastrée AW 2097, d'une superficie de 235 m<sup>2</sup>, située 87 rue de la Gare à La Tour-de-Salvagny, dans le cadre de la rétrocession d'un bien qui n'a pas été affecté au projet initialement défini par la DUP.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée le 14 décembre 2020 pour un montant de 24 448 235,91 € en dépenses, et 9 378 678,83 € en recettes sur l'opération n° 2P19O0249.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 282 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 020,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 282 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et recettes - compte 2111 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 2P19O2752.

**5° - Tous les frais** liés à cette cession seront à la charge de monsieur Jérôme Benozillo.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20220124-275564-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 26 janvier 2022<br>Date de réception préfecture : 26 janvier 2022 |
|---|